

## Convocation AGM du 21 juin 2018

Les actionnaires sont informés qu'ils vont recevoir leur convocation individuelle par voie postale, comportant la présente convocation, l'extrait du rapport financier 2017, le formulaire de vote par correspondance ainsi que la demande de renseignements complémentaires.

Les actionnaires de la société BD MULTIMEDIA sont invités à participer à une Assemblée Générale Mixte, qui se tiendra le :

**Jeudi 21 juin 2018 à 16h30**

**A l'Espace HERMES  
10 Cité Joly – 75011 PARIS**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### I - Assemblée Générale délibérant comme Assemblée Ordinaire

- Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées par l'article L225-38 du code de Commerce,
- Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions,
- Rectification d'erreur matérielle,

### II. — Assemblée Générale délibérant comme Assemblée Extraordinaire :

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration pour réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société,
- Autorisation globale à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscriptions ou d'achats d'actions de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

\*\*\*

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, pour avoir le droit de participer à cette Assemblée, de voter par correspondance ou de se faire représenter, les actionnaires, détenant leurs titres sous la forme nominative, doivent justifier de la propriété de leurs titres deux jours au moins avant la réunion par leur inscription sur les registres de la société.

Si vous ne souhaitez pas assister à cette Assemblée Générale, il vous suffit de compléter et de signer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-joint et de le retourner à l'adresse suivante :

BD MULTIMEDIA – Service Juridique – 16 cité Joly 75011 PARIS

Nous vous signalons que ce formulaire vous permet :

- soit de vous en remettre au Président de l'Assemblée : celui-ci émettra alors en votre nom un vote favorable à l'adoption du projet des résolutions présenté ou agréé par le Conseil d'Administration ou un vote défavorable;
- soit de voter par correspondance et ce, résolutions par résolution;
- soit de vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la société BD MULTIMEDIA trois jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Outre ce formulaire de vote, vous trouverez également dans ce pli, le rapport du Conseil d'Administration présentant l'ordre du jour.

Pour toute autre demande d'information, nous vous prions de trouver le formulaire ci-joint.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales, sont tenus dans des délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social de la société (16 cité Joly, à PARIS - 75011).

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil d'Administration

## DEMANDE D'ENVOI DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Assemblée Générale Annuelle Mixte du Jeudi 21 juin 2018

Je soussigné (e)

Mme – Melle – M. Nom

.....

(ou dénomination sociale)

Prénom

.....

Adresse

.....

.....

.....

.....

Code Postal .....

Ville .....

Propriétaire de .....actions nominatives de **BD MULTIMEDIA SA**, demande l'envoi des documents concernant l'Assemblée Générale Mixte, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Fait à ..... Le .....

Signature

Avis :

Conformément à l'article R.225-83 du Code de Commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et suivants du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

Cette demande est à retourner à :

**BD MULTIMEDIA**– Service Juridique – 16, cité Joly 75011 PARIS